

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 10 avril 2018: «Contre la fermeture de l'infirmierie au quai du Seujet».

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 10 avril 2018. La commission des pétitions, sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer, a étudié cette pétition lors de sa séance du 7 mai 2018. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Vadim Horcik, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe).

Séance du 7 mai 2018

Audition des pétitionnaires, M^{me} Cosette Ramelet, M. Laurent Grobet et M. Eric Masson

M^{me} Ramelet: fermer l'infirmierie au 34, quai du Seujet est très dommage, car elle apporte beaucoup aux habitants. Lorsqu'elle est arrivée à Genève en 1993, l'infirmierie était ouverte toute la journée. Aujourd'hui elle n'est ouverte que le matin.

Lorsqu'elle est allée à l'infirmierie, vendredi, elle a constaté que l'infirmière présente a dû fermer l'infirmierie en toute urgence après avoir répondu à un appel téléphonique afin de venir en aide à une personne âgée, qui habite au douzième étage, car cette dernière avait fait une chute.

Il y a très souvent des cas urgents, qui mobilisent l'infirmière. La population a changé. Beaucoup des personnes âgées qui habitaient là sont aujourd'hui décédées ou en établissement médico-social (EMS). Des personnes en situation de handicap ont des difficultés à accéder à l'infirmierie.

Il y a peu de commerces de proximité au quai du Seujet. Il n'y a qu'une épicerie. Si l'infirmierie devait être enlevée, il ne resterait finalement plus grand-chose.

M. Grobet: bien que cette infirmierie soit un lieu pour recevoir des soins, elle est aussi une place où se crée du lien social. Pour certaines personnes âgées, les infirmières représentent les seuls liens avec l'extérieur. Elles n'apportent pas que des soins.

Il est très important de préserver ce système et il serait aberrant de le supprimer car, en cas de grave problème, cette infirmerie est une antenne proche et utile de soins pour les patients.

M. Masson: il habite au quai du Seujet depuis vingt-cinq mois. Cet endroit est très joli, mais mal fréquenté car il y a de nombreux dealers. Malgré les appels à la police la situation en est à un point où les habitants subissent un harcèlement constant. Il a subi une opération chirurgicale il y a vingt-quatre mois et souffre constamment. La compétence et les qualités humaines des infirmières, leur capacité à se déplacer sont un plus car cela permet de garder le contact. Il estimerait dommage que cette infirmerie ferme.

Questions des commissaires

Une commissaire se réfère à un article paru ce matin dans la presse qui avançait que les pétitionnaires allaient être reçus par M^{me} Alder et demande si c'est le cas.

M^{me} Ramelet répond qu'elle a été interviewée par une journaliste.

La présidente explique que, comme le courrier a été adressé à M^{me} Alder, cet objet est arrivé à la commission des pétitions afin qu'il soit étudié.

M^{me} Ramelet répond que la fermeture de l'infirmerie est un sujet qui a déjà été évoqué et elle explique avoir souhaité réagir face à cette problématique. De plus, elle rapporte que la régie place des personnes ayant de graves problèmes à cet endroit. C'est un point important à prendre en compte.

De plus, elle remarque qu'il y a énormément d'étrangers et elle explique qu'ils souhaiteraient qu'il y ait un Suisse par étage. Elle insiste sur le fait qu'ils ne sont pas dérangés par cela.

Une commissaire aimerait savoir ce qu'ils pensent de la proposition de garder une antenne une demi-journée par semaine ou alors des permanences proposées par l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

M^{me} Ramelet: l'IMAD n'a pas le temps. Ils calculent le temps et sont généralement très pressés. Les habitants ne peuvent pas compter sur l'IMAD.

M. Masson: la présence et le travail des infirmières sont plus conséquents. Il serait donc très compliqué de le condenser sur une demi-journée. Il y a énormément de gens en mauvaise situation physique.

M^{me} Ramelet: cette infirmerie répond à un réel besoin.

Une commissaire avoue être interloquée par l'article qui cite M^{me} Ramelet. Cet article répond à l'une des questions qu'elle souhaitait poser. Cependant, elle lui demande à quelle date cette infirmerie doit fermer.

M^{me} Ramelet répond qu'il n'y a rien de sûr, mais qu'il semblerait que la fermeture soit prévue pour le mois d'octobre.

Une commissaire demande quels sont les horaires de cette infirmerie.

M^{me} Ramelet répond qu'elle est ouverte de 8 h à 9 h et de 11 h à 12 h.

Une commissaire aimerait savoir comment la facturation fonctionne.

M^{me} Ramelet répond n'avoir jamais eu besoin de grands soins, mais plutôt de conseils.

Une commissaire demande s'il y a eu une facturation à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) ou si les soins sont gratuits pour les personnes.

M^{me} Ramelet répond n'avoir pas eu à payer.

M. Grobet répond également qu'il n'y a rien eu à payer.

M^{me} Ramelet explique qu'il y avait des douches, des soins et que cela était gratuit. En ce qui concerne le ménage c'est l'IMAD qui s'en charge.

Une commissaire demande s'il y a un concierge dans l'immeuble.

M^{me} Ramelet répond que l'ancien concierge est décédé. Celui qui le remplace n'habite pas l'immeuble.

Un commissaire demande comment se déroule le contrôle de glycémie si les infirmières ne sont pas là.

M. Grobet explique qu'il les fait lui-même; cependant, il consulte les infirmières pour être certain que les contrôles soient faits correctement.

Un commissaire demande s'il y a un service le soir.

M^{me} Ramelet: non.

M. Masson: des infirmières viennent vérifier la tension à la maison.

Un commissaire se souvient qu'il y avait quatre infirmeries en ville. Il demande s'ils en connaissent d'autres.

Les pétitionnaires connaissent celle du Seujet.

Un commissaire demande ce que les infirmières de la Ville de Genève offrent de plus que l'IMAD.

M^{me} Ramelet: les infirmières ont plus de temps.

Un commissaire note qu'elles font finalement plus de travail social que de travail infirmier à proprement parler.

M^{me} Ramelet explique qu'elles lui avaient organisé l'intervention de l'IMAD chez elle; elles ont aussi pu l'aider lors d'une chute, à la maison.

M. Masson explique qu'il a emménagé le 1^{er} avril 2015 et a été opéré le 6. Lorsqu'il est revenu, les deux infirmières se sont présentées chez lui afin de prendre contact.

M^{me} Ramelet explique que la régie place de nombreuses personnes souffrant de graves problèmes de santé.

M. Masson explique qu'il est très compliqué de faire des budgets, notamment avec l'Hospice.

Un commissaire souligne l'importance de ces infirmières de par le lien qu'elles font entre les personnes, les institutions, etc.

M. Masson explique avoir de la peine, dans cette période de sa vie, et que ces infirmières sont là afin d'aider et de garder le contact. Ce sont des personnes très aimables, serviables et professionnelles.

Un commissaire demande si l'infirmier était ouverte à temps plein lorsqu'elle est arrivée.

M^{me} Ramelet acquiesce et précise que c'était en 1993.

Un commissaire demande si cet immeuble est particulier.

M^{me} Ramelet: en 1993, il y avait beaucoup de fonctionnaires de la Ville de Genève dans l'immeuble. Avec le temps, les personnes sont décédées ou parties en EMS. Elles ont été remplacées par de nombreux étrangers, sans toutefois que cela ne gêne les habitants.

M. Masson explique que les immeubles sont très grands. Cette infirmerie s'occupe de ces trois bâtiments. Il est certain que l'utilité de la présence de l'infirmier est indéniable. La présence des infirmières est très importante.

M^{me} Ramelet rapporte qu'ils ont eu vent de la fermeture éventuelle de l'infirmier par les infirmières. Suite à cela, ils ont réuni des signatures et ont envoyé la pétition.

Un commissaire demande si les immeubles appartiennent à la Gérance immobilière municipale (GIM).

Les pétitionnaires acquiescent.

M. Masson explique que les dealers sont très présents et harcèlent les habitants.

M. Grobet explique qu'il y a eu également des rapports d'insalubrité. Cela à cause de personnes qui urinaient ou dormaient dans les locaux à moto. Suite à l'installation d'une grille, ces problèmes ont cessé.

M. Masson rapporte qu'il y a également de nombreux tags. L'ambiance est très lourde.

Un commissaire demande qu'en pensent les infirmières.

M^{me} Ramelet répond qu'elles sont très attachées à cette infirmerie et qu'elles souhaiteraient rester.

M. Masson ajoute qu'elles se sentent très impliquées dans la vie quotidienne des habitants et elles font quelque chose qui leur tient à cœur.

Un commissaire aimerait savoir si elles seraient envoyées ailleurs.

M. Masson répond qu'ils l'ignorent, mais il souhaiterait qu'elles puissent rester en place.

M^{me} Ramelet ajoute qu'ils ne pourront pas compter sur l'IMAD, car ils sont surchargés.

M. Grobet ajoute finalement qu'il s'agit d'une présence qui crée vraiment du lien social. Il raconte un événement où il est intervenu, aidé du concierge et des infirmières afin d'aider un résident qui avait chuté et souligne qu'il est important et rassurant d'avoir ce soutien.

M. Masson ajoute que le concierge avait d'ailleurs subi une agression au couteau, qui aurait pu lui être fatale.

M^{me} Ramelet explique qu'il y a quelques personnes malades parfois dangereuses, la plupart des gens étant tout à fait aimables.

Discussion et vote

Un commissaire du groupe des Verts propose d'auditionner les infirmières en question ainsi que les services de M^{me} Alder. Il connaît bien cette problématique pour avoir travaillé sur ce sujet en 2000. Au fond, depuis les années 1990, ils ont laissé se dégrader ce service et les infirmières ont perdu le droit de pratique, car elles pratiquent très peu dans ce contexte. Cependant elles font un travail social d'infirmerie communautaire très important dans un milieu très précarisé. C'est la responsabilité de la Ville de Genève de maintenir ce service en place et surtout de maintenir le droit de pratique des infirmières. Il trouve incroyable que ce service se soit dégradé à ce point.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rejoint le commissaire des Verts dans les demandes d'auditions.

Une commissaire du Parti libéral-radical estime que son groupe est prêt à soutenir cet objet. Elle propose même de voter cet objet dès ce soir. Elle estime

que les choses sont claires et qu'en votant en faveur de cette pétition il serait possible de gagner du temps. Ces structures ne sont pas chères et ont des bénéfices très importants pour les personnes de ces quartiers en termes de présence et de sécurité.

Elle explique qu'il y a un lien très fort entre la santé et le social. Le sujet est connu et il est travaillé dans de nombreux projets.

La présidente explique que le quai du Seujet est bâti de manière isolée. Il est important de noter de l'isolement des personnes dans ce bâtiment.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque qu'il y a un besoin social. Elle se questionne si le besoin est d'avoir une infirmière diplômée ou alors une personne ayant peut-être des qualifications différentes, car avec la technologie se sont développés de nombreux outils qui permettent aux patients d'effectuer eux-mêmes un certain nombre d'actions.

La présidente attire l'attention sur le fait qu'il y a des spécificités propres à certaines situations. Il y a des choses qui peuvent paraître accessibles alors que cela peut être difficile.

Un commissaire du groupe des Verts estime important que les gens puissent rencontrer les professionnels qui passent chez eux dans un but de prévention. D'un point de vue économique, il serait plus rentable d'avoir une infirmière diplômée, car, lorsqu'elle fait un soin, la prestation est remboursée par la LAMal. Il y a donc tout intérêt à ce que le personnel soit diplômé.

Une commissaire du Parti libéral-radical abonde dans le sens du commissaire des Verts. De plus, souvent, demander des soins pour une blessure est une manière d'aller demander de l'aide sans en avoir l'air, pour les personnes âgées. Ces problèmes médicaux cachent un isolement social. Elle souligne l'importance du rôle de l'infirmière, car il justifie la création du lien, en tant que personne de référence.

Un commissaire d'Ensemble à gauche souligne que ces personnes s'attachent aux membres de l'infirmerie. Il est d'accord sur le fait de voter la pétition.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande des précisions sur le niveau de diplôme qu'il faut pour assurer cette tâche.

Une commissaire du Parti libéral-radical répond qu'elle a tout à fait raison de poser la question. L'infirmière représente une référence et permet ainsi de garder du lien social.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois aimerait savoir quelle est la différence entre les niveaux de diplômes infirmiers et quel est l'écart qui existe entre aide-soignante et infirmière.

Un commissaire du groupe des Verts: lorsque les Unités d'action communautaire (UAC) ont été mises en place il était prévu d'avoir une infirmière par quartier. L'idée était d'avoir une secrétaire sociale, un animateur, un assistant social et une infirmière communautaire. En effet ces équipes devaient faire le lien entre l'Hospice général et l'IMAD. Ce système n'a pas été mis en place, ou de manière aléatoire. M^{me} Alder l'a transformé. Malheureusement il manque aujourd'hui des attentions à la personne en faisant des liens entre les gens d'un immeuble ou d'un quartier. Il estime que c'est aux communes de le faire et d'augmenter le lien social ainsi que la promotion de la santé.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rejoint le groupe du Parti libéral-radical en ce qui concerne le vote de cette pétition. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette pétition. Il souhaite éviter à la Ville de dépenser plus d'argent qu'il n'en faut alors qu'il est possible de garder ces infirmières là-bas.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que le groupe du Mouvement citoyens genevois votera également cette pétition. De plus, elle est particulièrement sensible à cette thématique, car habitant à proximité elle peut certifier qu'il n'y a pas de maison de quartier, pas de magasins, etc. Ces gens ayant souvent des revenus faibles ou étant entretenus par l'Hospice général n'ont malheureusement pas de points de rencontre.

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite ajouter qu'un local des aînés se trouve dans ces barres d'immeuble, qui est un point de ralliement. Ce cas de figure est typique de la conséquence de la nouvelle loi de répartition des tâches entre les communes et le Canton qui a été extrêmement mal pensée, et justement sur cet aspect de la santé. Les communes ne pourront pas prendre en charge certains frais. Les pôles de relais social devraient être créés cependant; il semblerait que ce sont les associations qui feront le liant social.

En réponse à une question de la commissaire du Mouvement citoyens genevois, elle explique que les aides-soignantes ne peuvent pas facturer les soins à la LAMal. Concernant les classes de l'échelle des traitements, elle pense qu'il s'agit des classes 15 à 17.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce que son groupe soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil administratif car il est important de prendre en considération les problèmes soulevés par les pétitionnaires. Renvoyer cette pétition au Conseil administratif donnera un signal.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe soutient cette pétition et votera son renvoi au Conseil administratif. Il souhaite soutenir le maintien de ces structures en les épaulant, presque, par une résolution afin qu'il y ait plus que la pétition. Cette problématique est importante et il faut s'en saisir rapidement.

Un commissaire du groupe des Verts estime dommage qu'on n'écoute pas les personnes du département avant de voter. De plus, il souligne que ces actions vont nécessiter des budgets. Il rend attentifs les commissaires qu'il faudra y mettre les moyens.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois revient sur les déclarations des pétitionnaires lorsqu'ils disaient qu'ils recevaient des soins et que ces derniers n'étaient pas envoyés à leurs caisses maladie. Elle aimerait éclaircir ce point.

Un commissaire du groupe des Verts explique qu'ils ne se font pas vraiment soigner, car les infirmiers n'ont pas le droit de pratique.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande s'il ne s'agit pas d'infirmières.

Un commissaire du groupe des Verts répond qu'elles ont perdu leurs droits de pratique, car elles ne font plus assez d'actes médicaux.

La présidente soumet au vote de la commission la proposition de voter la pétition dès ce soir.

Par 9 oui (3 LR, 1 DC, 1 UDC, 2 MCG, 2 EàG) contre 1 non (Ve) et 1 abstention (S), le vote sur la pétition est accepté.

Vote sur le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Par 11 oui (3 LR, 1 DC, 1 UDC, 2 MCG, 2 EàG, 1 Ve, 1 S), la pétition est acceptée et sera renvoyée au Conseil administratif.

Annexe: pétition P-382

P-382

Concernant fermature infirmerie

REQU 10

- 6 AVR. 2018

Genève 15 mai 2018

Mme Alder,

Lorsque je suis arrivée au 34
quai du Serget en 1993, j'étais
très contente d'apprendre qu'il y
avait une infirmerie. A cette époque
elle était ouverte toute la journée.
Cela me rassurait car diabétique
je pouvais toujours demander
des conseils. Finalement l'infirmerie
était ouverte à la demi-journée.
Les deux infirmières ont travaillé
comme des forcenées!

Maintenant des personnes sont
décédées, mais elles sont remplacées
par des jeunes à problèmes psychiques
souvent à l'adolescence qui ont besoin
de conseils médicaux donc
l'infirmerie est toujours très utile.

Quant à moi je suis seule
en deux cas au 11^{ème} étage
où j'habite mes voisins tra-
vaillent à part une dame
de 99 ans qui vient aussi
à l'infirmerie.

Je demande de ne pas fermer
l'infirmerie du 34 quai du
Saufet qui est réellement utile
aux habitants des trois immeubles.
En vous remerciant de prendre
en considération ma lettre.

Recevez Madame Elder
mes respectueuses salutations.

Corotte Rausolet

34 quai du Saufet
1801 CE

Madame, chers,

J'apprends à ce jour que vous
désirez fermer l'infirmerie.

Ce serait quelque chose de fort regrettable
car les compétences des infirmières sont
excellentes, aussi bien médicalement que pour
l'altruisme, attention et gentillesse
apportée à de nombreuses personnes
avec des difficultés physiques, handicapées
et soucis quotidiens résidant au
niveau du Leuzer.

En souhaitant votre bienvenue
pour maintenir l'infirmerie ouverte
et présente dans notre quotidien.

Je vous prie, Madame, Monsieur,
de bien vouloir agréer mes meilleures
salutations.

P. Ric Passon,
Quai du Sers 32.

A stylized handwritten signature in dark ink, featuring a large, sweeping initial 'P' and 'R' that extends across the line.